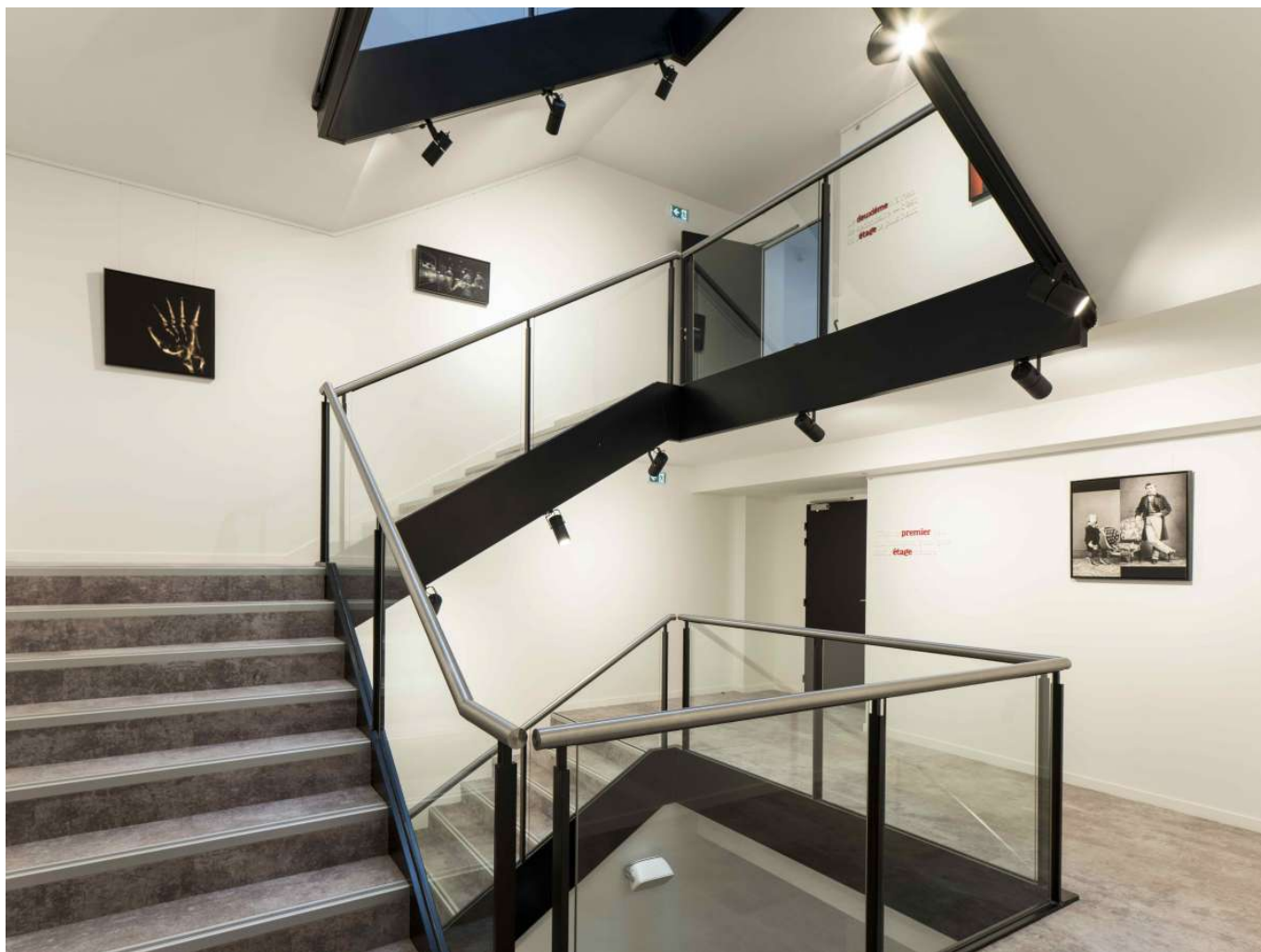


**Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 170 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo...**





Vues de l'ADAGP © Vincent Murracchiole - Deltalight

L'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs), pour tous les modes d'exploitation : livre, presse, publicité, produits dérivés, enchères, vente en galerie, télévision, vidéo à la demande, sites internet, plateformes de partage entre utilisateurs...

Elle est aujourd'hui devenue, grâce à la richesse et à la diversité de son répertoire, l'une des plus importantes sociétés d'auteurs au monde.



Hall de l'ADAGP © Vincent Murracciole - Deltalight

## UNE SOCIÉTÉ CRÉÉE PAR LES AUTEURS

L'ADAGP a été fondée en 1953 à l'initiative d'artistes qui entendaient prolonger et renforcer, dans le cadre d'une société d'auteurs, les liens amicaux et professionnels noués dans les salons et associations artistiques au fil des années.

Sous l'impulsion de son premier président, le peintre Marcel Parturier, l'Association pour la diffusion des arts graphiques et plastiques (ADAGP) accueille rapidement en ses rangs les plus grands artistes de l'époque (Georges Braque, Bernard Buffet, Alexander Calder, Marc Chagall, le mouvement Cobra, Salvador Dali, Léonard Foujita, Henri Laurens, Pierre Soulages, Joan Miró, Zao Wou Ki, Jacques Villon...) ainsi

que de nombreux ayants droit d'auteurs disparus.

En 1986, après l'adoption de la loi du 3 juillet 1985 définissant le cadre juridique applicable aux sociétés de perception et de répartition des droits, l'association est devenue une société civile, rebaptisée pour l'occasion « Société des artistes dans les arts graphiques et plastiques ».

## UNE SOCIÉTÉ GÉRÉE PAR LES AUTEURS

L'ADAGP est une société civile à but non lucratif dont les adhérents (auteurs, ayants droit, cessionnaires) sont également les associés : ils en contrôlent la gestion, en élisent les organes dirigeants, ils décident des orientations stratégiques de la société.

Du fait de son statut juridique, l'ADAGP ne peut pas réaliser de bénéfices commerciaux. L'ensemble des droits perçus sont reversés aux adhérents, après prélèvement des frais de gestion, ou utilisés pour financer, dans le cadre prévu par la loi, l'action culturelle et sociale.

Les frais de gestion prélevés par l'ADAGP couvrent strictement les coûts de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le conseil d'administration et le gérant rendent compte chaque année de leur gestion devant les membres de l'ADAGP, réunis en assemblée générale.

**Bienvenue**  
à l'@dagp

Du lundi au vendredi  
9 h 15 > 13 h / 14 h 15 > 18 h  
T+ 33 (0)1 43 59 09 79  
adagp@adagp.fr  
www.adagp.fr



**@dagp**  
Pour le droit des artistes

Fondée par des artistes en 1953, l'ADAGP représente des créateurs de tous les pays, dans toutes les disciplines des arts visuels, peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration jeunesse, graffiti, art vidéo, création numérique, installation, métiers d'art...

La mission première de l'ADAGP est de percevoir et répartir les droits pour le compte des artistes adhérents: droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs.

Au cœur d'un réseau international de 50 succéses-seurs, l'ADAGP protège les artistes et se bat pour l'amélioration du droit d'auteur en France, en Europe et à l'international.

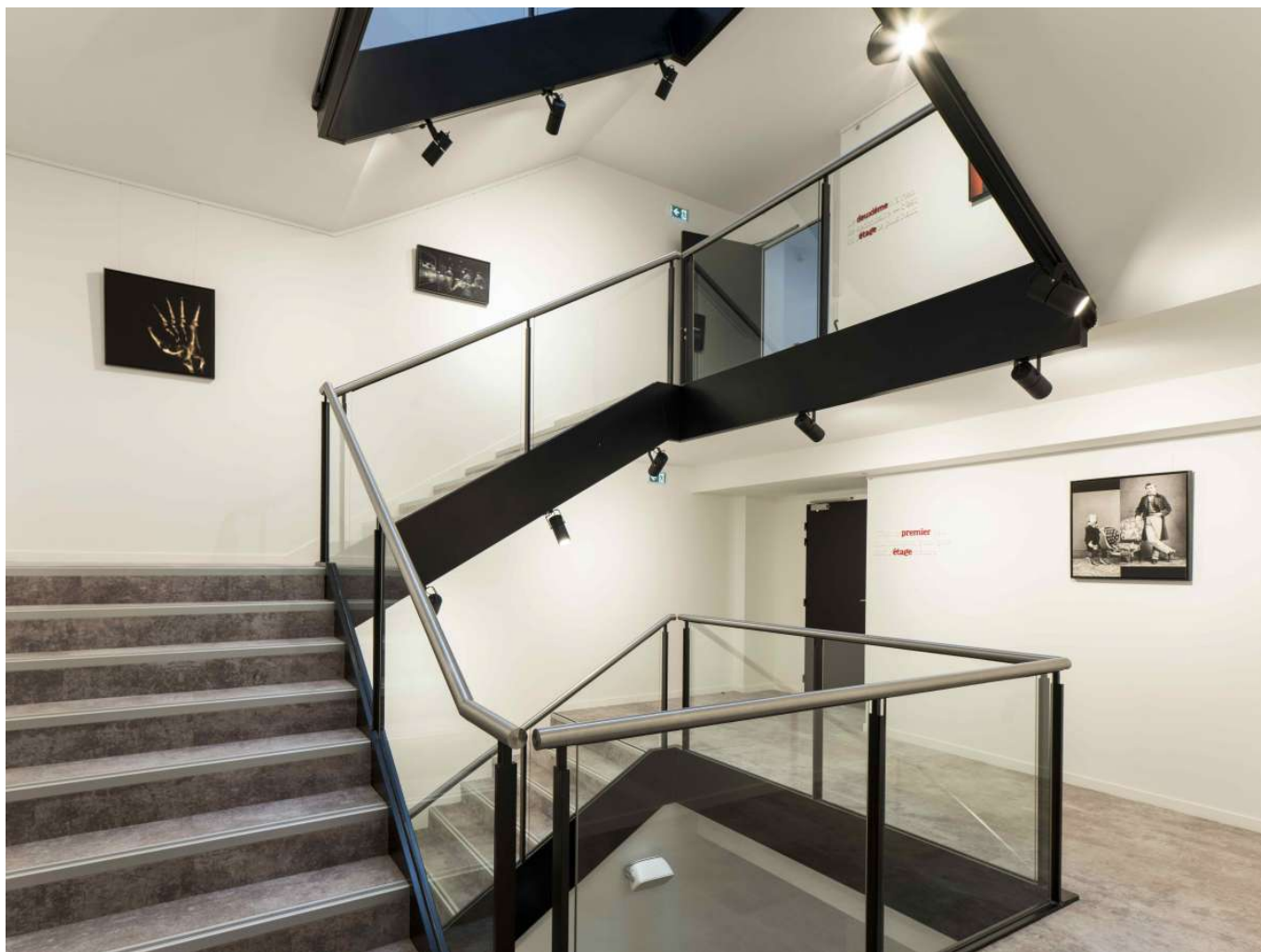
Pur son action nationale, l'ADAGP encourage la libre création en initiant et en soutenant financièrement des projets artistiques et en assurant la promotion d'échelle nationale et internationale.

Elle est membre de la direction générale de la culture et de la diversité de la Commission européenne.

Tirez la porte pour ouvrir le droit des artistes







Vues de l'ADAGP © Vincent Murracchiole - Deltalight